

ARRETES

5.4-5 : Institutions et vie politique - Délégation de fonctions et de signature

Département du Rhône

Arrondissement de  
VILLEFRANCHE S/S

Canton de THIZY LES BOURGS

Commune de COURS (69)

Extrait du Registre des Arrêtés  
ARRETE n°2026 / 134

**Arrêté donnant délégation de signature du Maire à Mme Fanny FOUGERARD, Rédacteur contractuel**

Le Maire de la Commune de COURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-19,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire établi lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, suite à la tenue des élections municipales du 15 mars 2026,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Mme Fanny FOUGERARD,

**ARRETE**

**Article 1° :** M. Patrice VERCHERE, Maire de COURS, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Mme Fanny FOUGERARD, agent contractuel exerçant l'emploi de responsable de la commande publique et des marchés publics, pour :

- La signature des bons de commande et ordres de service émis par la commune,
- La signature des notifications de marché,
- La signature des actes administratifs et comptables relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services,

**Article 2° :** La présente délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du conseil municipal élu.

**Article 3° :** La Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COURS, le 31/03/2026



Patrice VERCHERE  
Maire de COURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été notifié à l'intéressée, publié et transmis en Préfecture.

Notifié le 02/04/2026,

Signature du bénéficiaire de la délégation :